

LA PATRIE

MONTREAL, 3 AVRIL 1895

De dévastateurs feux de forêt ravagent le sud de l'Indiana et l'ouest du Kentucky. On annonce que deux personnes ont péri dans les flammes à Bowling Green (Kentucky) et une troisième à Annet.

Une partie des ouvriers verriers de Charleroi, Belgique, se sont mis en grève. Dix usines sont fermées et 4,000 personnes se trouvent sans travail. La grève des mineurs à laquelle on s'attendait ne s'est pas produite.

Le *Pall Mall Gazette* publie une dépêche de Madrid disant que le gouvernement espagnol appellera 20,000 hommes sous les drapeaux pour remplacer les vides causés dans l'armée par l'envoi des renforts à Cuba.

Une dépêche de Washington dit que le secrétaire Graham a l'intention de se démettre de ses fonctions. On lui prête l'intention de reprendre sa profession d'avocat. M. Graham n'a jamais aimé la position, toute honorifique qu'elle soit, que le président Cleveland lui a confiée.

M. Sattell a donné un dîner hier à Washington à un certain nombre de membres du clergé, à l'occasion de la fête de son saint patron, saint François. Au cours du dîner, M. Sattell a annoncé que le pape l'avait autorisé à rendre publique la nomination de R. F. Stephens, curé de la paroisse de Saint-François à New York.

On dit que l'état du tsarévitch, qui s'est rendu dernièrement en Algérie pour y établir sa santé, s'est considérablement aggravé et que l'on craint une catastrophe. Les deux poumons du malade sont affectés. L'inspiration donne lieu à une abondante expectoration de sang et de mucus.

Une dépêche de Shanghai dit que les conditions de paix exigées par les vainqueurs de la Chine sont: le paiement d'une indemnité de guerre de 400 millions d'opium, et la cession de Formose et de la Mandchourie orientale. La Chine devra fournir des garanties en attendant le paiement de l'indemnité et la délimitation des frontières.

Hier, à la Chambre des Communes d'Angleterre, Sir Edward Grey a dit que si la question de savoir si la vallée du Nil est entre les mains de la France ou de l'Egypte est soulevée dans le sein du Parlement, il fera tout son possible pour empêcher qu'elle ne soit soulevée.

Le *Figaro* de Paris annonce que le général de la province, a été appelé à Québec ce matin par le procureur général Casgrain.

On a reçu à Washington, au sujet de l'insurrection à Cuba, des nouvelles d'un caractère assez pessimiste. On a appris que l'armée républicaine n'aurait pu s'emparer de la capitale.

On a appris que l'armée républicaine n'aurait pu s'emparer de la capitale. On a appris que l'armée républicaine n'aurait pu s'emparer de la capitale.

On a appris que l'armée républicaine n'aurait pu s'emparer de la capitale. On a appris que l'armée républicaine n'aurait pu s'emparer de la capitale.

On a appris que l'armée républicaine n'aurait pu s'emparer de la capitale. On a appris que l'armée républicaine n'aurait pu s'emparer de la capitale.

On a appris que l'armée républicaine n'aurait pu s'emparer de la capitale. On a appris que l'armée républicaine n'aurait pu s'emparer de la capitale.

On a appris que l'armée républicaine n'aurait pu s'emparer de la capitale. On a appris que l'armée républicaine n'aurait pu s'emparer de la capitale.

On a appris que l'armée républicaine n'aurait pu s'emparer de la capitale. On a appris que l'armée républicaine n'aurait pu s'emparer de la capitale.

On a appris que l'armée républicaine n'aurait pu s'emparer de la capitale. On a appris que l'armée républicaine n'aurait pu s'emparer de la capitale.

On a appris que l'armée républicaine n'aurait pu s'emparer de la capitale. On a appris que l'armée républicaine n'aurait pu s'emparer de la capitale.

On a appris que l'armée républicaine n'aurait pu s'emparer de la capitale. On a appris que l'armée républicaine n'aurait pu s'emparer de la capitale.

On a appris que l'armée républicaine n'aurait pu s'emparer de la capitale. On a appris que l'armée républicaine n'aurait pu s'emparer de la capitale.

On a appris que l'armée républicaine n'aurait pu s'emparer de la capitale. On a appris que l'armée républicaine n'aurait pu s'emparer de la capitale.

On a appris que l'armée républicaine n'aurait pu s'emparer de la capitale. On a appris que l'armée républicaine n'aurait pu s'emparer de la capitale.

On a appris que l'armée républicaine n'aurait pu s'emparer de la capitale. On a appris que l'armée républicaine n'aurait pu s'emparer de la capitale.

On a appris que l'armée républicaine n'aurait pu s'emparer de la capitale. On a appris que l'armée républicaine n'aurait pu s'emparer de la capitale.

On a appris que l'armée républicaine n'aurait pu s'emparer de la capitale. On a appris que l'armée républicaine n'aurait pu s'emparer de la capitale.

L'Événement au Moniteur de Lévis.

Avant d'aller plus loin :

« Le Moniteur de Lévis recommande cette petite guerre mesquine contre certains ministres canadiens-français à Ottawa. »

« L'heure est bien mal choisie pour semer la division parmi les nôtres, et nous ne pouvons nous expliquer cette tactique de notre confrère dans un temps où jamais l'union parmi nous n'a été plus nécessaire. »

« Nous pourrions lui donner aux hommes politiques qu'il admire tout le mérite auquel ils ont droit, sans essayer de rapetisser les autres ? »

Attrape Angers !

Le docteur Bernardo, avec la vermine qu'il envoie sur nos rives chaque année et pour laquelle nous payons des frais d'immigration, est d'ordinaire pris à parti par l'agent d'immigration américain à Buffalo, M. de Barry.

Celui-ci a déclaré l'autre jour que le but de l'institution Bernardo était d'expédier à l'étranger tous les bards de l'aristocratie anglaise, qui ne pouvaient pas entrer dans le pays.

Naturellement, les Anglais sont indignés. Nous ne savons pas s'il y a quelque chose de fondé dans les dires de M. de Barry, mais ce que nous savons, c'est que le Canada se passerait parfaitement de tous ces gibiers de pénitenciers.

Innovation : Un ordre en conseil a été passé samedi pour mettre en force immédiatement l'acte du Parlement passé à la dernière session pour prescrire une nouvelle forme de bulletin de vote.

Le nouveau bulletin sera employé pour les élections partielles actuellement pendantes ; dans ce bulletin, la partie réservée à la croix à mettre en face du nom du candidat pour lequel l'électeur vote est entièrement noire, sauf un cercle blanc réservé à la croix.

On espère avec ce nouveau système arriver à supprimer une foule des difficultés causées par la façon stupide dont quelquefois la croix était placée.

En tous cas, l'expérience prouvera ce que vaut le système. C'est aussi bon d'essayer maintenant qu'aux élections générales.

La Presse annonce que : « M. Aimé Geoffroy, de Verchères, inspecteur des bureaux d'enregistrement de la province, a été appelé à Québec ce matin par le procureur général Casgrain. »

À la dernière séance de la chambre de commerce du district de Montréal l'avis de motion suivant a été donné : « Résolu que pour le développement des relations commerciales entre la France et le Canada, sous le nouveau traité, il est urgent que la Compagnie Franco-Canadienne soit créée dans un port de France et non en Belgique, et que le gouvernement fédéral soit prié, en conséquence, de vouloir bien modifier sa demande de subvention pour la création de la ligne de vapeurs à relier les deux pays. »

En voilà une demande de subvention qui fera bien d'attirer l'attention de nos représentants. Il y a évidemment là-dessous le plus beau job du monde et un bon bol de pourboire.

La sous-comité de l'avis ; l'exigence du délai ; tout indique un put-up job ou quelque chose de ce genre.

Avant de nous en aller d'interpellation aussi-tôt la réunion de la Chambre.

M. Pabbé G. Dugas adresse à la Minerve quelques lignes pour dire comment il traduirait la célèbre devise de la Compagnie de la Baie d'Hudson : Pro pelle cutem :

« La traduction de *Pro pelle cutem* de Job est : *Peau pour peau* ; comme on dit chez nous, dent pour dent. »

« La devise *Pro pelle cutem* de la Compagnie de la Baie d'Hudson semblerait signifier elle aussi : *Peau pour peau*, parce que les associés se sont d'abord battus pour la possession de la peau de leurs employés pour se procurer du pelu, ou la peau des bêtes à fourrures. On dirait que la devise est empruntée à Satan, tant il est vrai de confesser, ajoute notre correspondant, que ces traîneurs-là avaient pas mal le diable au corps. »

Poser la question d'aller si loin. En ce moment ils sont en train de sacrifier la peau des canadiens pour satisfaire le diable qu'ils ont dans le corps.

Les \$2,500,000 dont vient de leur faire cadeau le gouvernement d'Ottawa pour le chemin de fer de la Baie d'Hudson, ils les ont intéressés à un rude exemple de la façon dont ils savent planer, tondre et écorcher les canadiens.

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Lucien Jantet, rédacteur en chef du *Lyon Républicain* qui a succédé à Lyon aux suites de la rupture d'un anévrysme.

Rédacteur au *Progrès de Lyon* sous l'Empire, Lucien Jantet s'engagea en 1870 dans les légions du Rhône où sa belle conduite lui valut la médaille militaire.

Après la guerre, Lucien Jantet fonda avec M. Ballue la *France Républicaine* qui fut supprimée en 1875 par le préfet Juhan.

Chose comme rédacteur en chef du *Petit Lyonnais*, il conserva ces fonctions jusqu'en 1878, époque où le journal passa aux mains de Portalis. Il fonda alors le *Lyon Républicain* avec la plupart de ses anciens collaborateurs au *Petit Lyonnais*.

Le *Lyon Républicain* était reçu par tous les journaux de Montréal.

« Nous prions nos lecteurs dont la souscription expire le 15 des mois courant, et qui ont été avertis du fait par lettre circulaire, de se mettre immédiatement en règle avec l'administration de LA PATRIE, s'ils ne veulent pas souffrir de retard dans l'envoi du journal. L'abonnement est invariably payable d'avance et nous ne faisons jamais exception à cette règle. »

ARGUTIES

La Minerve se mêle de fonder les oreilles en quatre pour expliquer comment le *remedial order*, qui contient toutes les parties essentielles du rapport du ministre de la justice, en particulier l'énumération des griefs à redresser, ne renferme pas un mot des menaces qui étaient contenues au rapport.

La Patrie avait fait remarquer cette lacune et déclarait que c'était justement l'absence de la reproduction de ces termes menaçants qui enlevait tout caractère d'ordre au document signé par lord Aberdeen.

Cette absence était d'autant plus notable que la reproduction de ces menaces était spécialement sollicitée par les ministres dans les termes suivants :

« En conséquence, le comité recommande que la législature provinciale soit requise de considérer si son action, après la décision de Votre Excellence en conseil, devrait être telle, qu'en refusant de redresser un grief qui a été l'objet d'une déclaration fondée, elle obligerait le parlement à accorder remède. »

Voilà qui n'est pas douteux : les ministres demandaient que dans le *remedial order*, le Manitoba soit requis de considérer l'alternative dans laquelle il se placerait en refusant de porter remède.

Mais il n'y a rien de cela dans le *remedial order*.

La Minerve a beau dire :

Cela a été omis du second ordre en conseil parce qu'il n'était pas nécessaire de l'y mettre. Nous le répétons, ce second document n'est que l'avis requis par la loi, qui donnera au parlement le droit d'intervenir, tandis que le second est un jugement qui contient toute la cause et ses conséquences.

Nous voyons pas que le *remedial order* contient la copie textuelle de tout ce que le gouvernement en conseil a trouvé de bon dans le rapport du ministre de la justice avec l'élimination de ce qu'il n'a pas voulu enjoindre au Manitoba.

D'ailleurs, comment aurait-il pu adresser une injonction de ce genre au Manitoba lorsque le paragraphe précédent se limitait ainsi :

« Ce n'est pas la loi qui a été faite par le parlement pour la province, que si le parlement légifère dans ces circonstances, son acte sera aboli et irrévocable, en tant que le parlement et la législature provinciale sont concernés. Le comité recommande nécessairement cette interpellation, résolvant que la section 22 de l'Acte de Manitoba peut permettre cette manière de voir. »

On conçoit bien que le gouverneur n'ait pas osé envoyer à M. Greenway un document où le comité se déclarait opposé à l'opinion qui lui exprimait lui-même quelques lignes plus loin.

La cause du silence du *remedial order* est facile à trouver et toutes les arguties de la Minerve s'y évanouissent.

Mais, dit-elle, le fameux rapport est devenu lui aussi un ordre en conseil après avoir été soumis et adopté par le conseil.

Parfaitement, il peut être un ordre en conseil mais il n'est pas l'ordre en conseil qui nous occupe et auquel M. Greenway a répondu.

Inutile de blaguer là-dessus, les documents parlent par eux-mêmes et voici ce qu'ils disent.

Nous prenons la citation dans la Minerve elle-même :

« Le comité, de plus, et pour les raisons ci-dessus données, recommande que, si la loi de l'Excellence en conseil d'approuver ce rapport, Votre Excellence en conseil fasse un ordre sur la présente affaire, en la forme et à l'effet de ce qui est ci-dessus contenu ; et qu'une copie conforme de ces minutes et du dit ordre soit soumise à Son Honneur le lieutenant-gouverneur du Manitoba pour son information, celle de son gouvernement et de la législature provinciale. »

C'est clair, il y a deux choses distinctes. Il n'y a pas d'ordre, il y a un ordre et des minutes d'un rapport.

L'ordre est envoyé au Manitoba avec prière du gouvernement de s'y conformer.

Les minutes sont envoyées pour son information.

Et le document officiel distingue bien entre les deux choses que la Minerve veut embrouiller pour aider ses petits desseins.

Mais nous ne la laissons pas faire et nous persistons à dire qu'il n'a été envoyé qu'une injonction, ni menace au gouvernement Greenway.

Le programme McCarthy

M. Dalton McCarthy a enfilé un orsac, un journal destiné à l'exposition et à la défense de sa politique.

Le besoin s'en faisait sentir car jusqu'à présent la politique de M. McCarthy était pas mal embrouillée aux yeux de tout le monde. On le voyait bien combattre de temps en temps tous les moultis à vent possibles : tantôt il démolissait les conservateurs ou libéraux mais il n'avait encore confié à personne la synthèse de ses vues sur la politique et l'objet de ses ambitions d'homme d'Etat.

Enfin la *North Simcoe Free Lance*, c'est le titre du nouveau journal, expose comme suit le programme de M. McCarthy :

1. Promouvoir les réformes de tarif suivantes :

(a) Soulager les consommateurs et en particulier les agriculteurs et les classes laborieuses du fardeau de la taxation qu'ils supportent actuellement par suite de la protection excessive.

(b) Accomplir effectivement et rapidement la destruction des combinaisons et des trusts qui ont été créés parmi la plupart des manufacturiers et qui empêchent la concurrence pour faire fleurir le monopole.

(c) Donner la préférence, toutes les fois que c'est possible, à la mère-patrie et aussi à tous les pays, spécialement les États-Unis, qui sont disposés à avoir avec nous de loyales relations commerciales.

2. Empêcher dans la transformation

des territoires en provinces, l'établissement de lois organiques qui reconnaissent des distinctions ou des privilèges de race et assurer le rappel immédiat de la clause accordant l'usage des deux langues dans l'acte des Territoires du Nord-Ouest.

3. Insister en matière d'éducation, pour tout ce qui est sous le contrôle du gouvernement fédéral pour que les provinces aient l'autorité exclusive, pour qu'aucun système confessionnel ne soit imposé sur une province par une législation fédérale et pour l'abolition complète de la clause établissant des écoles séparées dans les Territoires.

4. S'opposer à toute intervention de la part du gouvernement ou du parlement du Canada dans la loi des écoles publiques du Manitoba dont la constitutionnalité a été complètement réglée par le comité judiciaire du Conseil Privé.

5. Exiger dans le réajustement des divisions électorales que la distribution des sièges soit basée autant qu'il est possible sur l'écart de population, la limite des comtés et des cités étant prises comme limites naturelles des divisions électorales, avec des divisions équitables lorsque la population donne droit à la ville ou au comté à deux représentants au plus.

Voilà le programme du grand agitateur. On voit qu'il ne contient rien de bien nouveau.

C'est avant tout un programme opportuniste.

M. McCarthy a recueilli dans ses voyages toutes les plaintes les plus marquées de ses amis d'Ontario et il a échauffé la machine à vapeur d'un programme qui n'en est que la répétition.

Nous ne croyons pas qu'avec cela M. McCarthy fasse beaucoup de nouvelles recrues.

CONSULTATION

Bien des gens qui s'amusaient beaucoup de la situation exceptionnelle des conservateurs dans le cabinet, à moitié ministres et à moitié pékins et qui les raillaient de n'avoir ni responsabilité ni initiative ministérielle ne se doutent pas combien ces gens-là sont heureux aujourd'hui de la position dans laquelle ils se sont trouvés.

C'est pas tout le monde qui est heureux d'être mêlé à la politique hermaphrodite de sir Mackenzie Bowell.

Il faut des pates comme Oulmet, Caron et Angers pour se débiter dans tous ces mensonges, ces lâchetés et ces tromperies, il faut des caractères spéciaux pour se vautrer et se complaire dans ces apâtements et faire abstraction de toute pensée et de toute volonté.

Aussi les demi-ministres sont-ils dans la joie de n'avoir rien eu à faire avec les décisions ministérielles.

Tout est fini, le frayer d'y être impliqué que les dépêches annoncent qu'ils ont en consultation avec un docteur pour bien s'assurer jusqu'où allait leur responsabilité, assez mal défilé d'ailleurs.

C'est l'éternel Dr Bourinot qui a été consulté et qui a dévoué à ces messieurs les mystères de la science constitutionnelle dont il emportera avec lui dans sa tombe les dernières traditions.

On ignore ce que le docteur a dit à ses patients, mais cette démarche seule montre bien que le prix des places est en baisse dans le cabinet.

Patterson s'en va, Tupper boude et les conservateurs ne veulent avoir rien à faire avec le ministère.

Restent les ministres français. Ah, ceux-là ne lâchent pas le ministère ! Et les \$7,000, y pensez-vous ?

LE COUP DE MAIN

Un professeur de physique expliquait un jour à ses élèves pourquoi une expérience pompeusement annoncée avait raté :

« Comme vous voyez, messieurs, dit-il, vous ne voyez encore rien, la raison pourquoi vous ne voyez rien, vous la verrez tout à l'heure. »

C'est absolument la position où se trouvent les conservateurs avec la fameuse question des écoles.

Ils ont annoncé partout que la question était réglée, que c'était fait, que les catholiques reprénaient leurs écoles. Et voilà, il n'y a rien.

L'expérience est ratée. « Comment, disent-ils, vous ne voyez pas ? »

Eh bien, vous allez savoir pourquoi : Attendez la session. Attendez la session !

LES FAILLITES

La Gazette affirme que le tableau des faillites pour le Canada et Terre-Neuve, pour le premier trimestre de 1895, peut être comparé favorablement avec celui de la même période de 1894.

Qu'on en juge : voici les chiffres de Bradstreet :

	1895	1894	1893
Ontario	270	280,677	\$2,107,994
Québec	192	488,350	1,310,932
Nouveau Brunswick	24	103,380	192,779
Nouveau-Écosse	23	117,879	245,450
Pr. Édouard	5	35,000	60,230
Manitoba	19	81,148	159,971
Nord-Ouest	5	13,330	33,706
Colombie Angl.	33	180,650	242,839
Total, Canada	581	\$1,890,273	\$4,253,625
Terre-Neuve	19	207,650	872,128

Pas difficile, la Gazette, elle trouve cela une comparaison favorable : 25 faillites de plus ; il est vrai que le passif est moindre, mais pourquoi ?

Parce que le commerce est plus serré et que les marchands font moins d'avances.

Voici la division des faillites par provinces :

	Nombre	Actif	Passif
Ontario	270	\$890,677	\$2,107,994
Québec	192	488,350	1,310,932
Nouveau Brunswick	24	103,380	192,779
Nouveau-Écosse	23	117,879	245,450
Pr. Édouard	5	35,000	60,230
Manitoba	19	81,148	159,971
Nord-Ouest	5	13,330	33,706
Colombie Angl.	33	180,650	242,839
Total, Canada	581	\$1,890,273	\$4,253,625
Terre-Neuve	19	207,650	872,128

Comme par le passé, la maison Chas. Desjardins & Co est encore au premier rang pour ses chapeaux de printemps qui sont choisis par les plus hautes nouveautés européennes et américaines. Assortiment des plus complets.

CHAS. DESJARDINS & Co, 1207, rue Ste-Catherine.

MODÈS ! MODÈS !

Grande exposition de chapeaux modèles, de patrons de robes, ainsi que la plus haute mode, venant de Paris, Londres et New York, chez MADAME LA. ROUGE, Jn., 1081, rue Ste-Catherine.

Ouvrez, jeudi, vendredi et samedi, les 4, 5 et 6 avril. Une visite est sollicitée. 8-30

TOUJOURS PREMIERS

On vient d'enterrer à Hammersleben, en Prusse, un vétéran dont le cercueil portait l'inscription suivante : « L'ancien sous-officier Peter Schurr. »

L'ancien soldat est mort à 89 ans ; son cercueil, il l'avait fait fabriquer en 1889, et à l'occasion de la livraison, il avait offert un dîner à ses amis, leur assurant qu'il mourrait le lendemain. On voit que Schurr s'était trompé.

Comme le cercueil servait depuis huit ans à des usages divers, il a fallu le repeindre avant d'y introduire le défunt.

LA MORT D'UN ORIGINAL

On vient d'enterrer à Hammersleben, en Prusse, un vétéran dont le cercueil portait l'inscription suivante : « L'ancien sous-officier Peter Schurr. »

L'ancien soldat est mort à 89 ans ; son cercueil, il l'avait fait fabriquer en 1889, et à l'occasion de la livraison, il avait offert un dîner à ses amis, leur assurant qu'il mourrait le lendemain. On voit que Schurr s'était trompé.

Comme le cercueil servait depuis huit ans à des usages divers, il a fallu le repeindre avant d'y introduire le défunt.

LES BLEUS VONT TENTER UN EFFORT SUPRÊME

La convention conservatrice de Verchères a eu lieu hier à Ste-Théodose.

M. Oulmet s'y est rendu en compagnie du secrétaire provincial Pelletier, de l'échevin Hurtubise, Lucien Huet, J. A. Chenevert et de quelques journalistes.

Ni la paroisse de Verchères ni le comté ne s'est dérangé pour aller au-devant du ministre des Travaux Publics ; aussi quand celui-ci est descendu du train il n'y avait que quelques cochers à la gare pour le recevoir.

M. Oulmet s'est rendu à son hôtel comme on se rend au climatère ; il avait une figure d'enterrement.

Après dîner, le modeste détachement s'est mis en route pour Ste-Théodose et personne n'avait l'air de s'amuser.

Quand le brave colonel et ses compagnons arrivèrent au lieu de la réunion, quinze personnes bien comptées l'attendaient dans une salle froide. Il se réfugia au bureau de poste pour se réchauffer.

À deux heures, il y avait un peu plus de monde et M. Oulmet prit sur lui de choisir les députés suivants :

Contre-courant. — Louis Leblanc, Philippe Leblanc, J. B. Dupuis, St-Antoine. — H. Archambault, L. Courtemanche, Joseph Coderre.

Verchères. — A. Chagnon, Chas. Raymond, Jos. Choquette, Varennes. — Jos. Brodeur, G. Massue, Alph. Rosier.

Ste-Théodose. — N. Guertin, Jos. Chagnon, H. Benoit, St-Marie. — Jos. Gatiien, A. Yon, A. Ducharme

